

...ÉNERGIESNUCLÉAIRE



Stockage des déchets nucléaires à Bure : une enquête publique contestée

Les opposants au projet d'enfouissement dénoncent la procédure de consultation qui vient de débiter et entendent organiser leurs propres réunions pour informer les habitants et les politiques.

Par Perrine Mouterde •

Publié aujourd'hui à 05h02, mis à jour à 06h40 • Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



Des militants antinucléaires réunis devant la mairie du village de Montiers-sur-Saulx (Meuse) évacués par des gendarmes et des commissaires enquêteurs qui rejoignent leur permanence entre deux cordons de sécurité... C'est ainsi qu'a débuté, mercredi 15 septembre au matin, l'enquête publique concernant le projet de centre de stockage géologique profond de déchets radioactifs Cigéo.

Pendant cinq semaines, les citoyens sont invités à s'exprimer sur ce dossier lors de vingt-quatre permanences physiques prévues dans six communes, lors de permanences téléphoniques ou via Internet. Un processus décrié par les associations d'opposants qui dénoncent un « *simulacre d'exercice démocratique* » et un projet « *démentiel et imposé* ».

Lire aussi : [A la Maison de résistance de Bure, « la lutte antinucléaire continue »](#)

Le lancement de cette enquête publique marque une nouvelle étape importante dans un processus vieux de plusieurs décennies. Cigéo vise à enfouir, sous 500 mètres de roches argileuses, les déchets nucléaires dits « *de moyenne et haute activité à vie longue* » – soit les plus dangereux – sur un terrain situé à cheval sur les départements de la Meuse et de la Haute-Marne. Afin de préparer ce projet, un laboratoire souterrain a été mis en service sur ce site en 2000 par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra). Les combustibles usés, qui constituent l'essentiel des déchets de haute activité et qui resteront radioactifs jusqu'à des centaines de milliers d'années, sont actuellement entreposés dans les installations d'Orano (ex-Areva), à La Hague (Manche), sous forme de « colis » vitrifiés.

En août 2020, l'Andra a déposé une demande de reconnaissance d'utilité publique (DUP) sous la forme d'un épais dossier constitué notamment d'une étude d'impact globale. Après avis de la commission d'enquête puis avis du Conseil d'Etat, ce sera au premier ministre de reconnaître, ou non, l'utilité publique de Cigéo – une décision que l'Andra espère voir prise d'ici à début 2022.

« On a été écoutés mais pas entendus »

Si elle était accordée, la déclaration d'utilité publique ne serait pas un feu vert au démarrage du chantier du centre d'enfouissement proprement dit : en parallèle de la DUP, l'Andra prévoit de déposer, en début d'année prochaine, une demande d'autorisation de création (DAC), qui déclencherait une instruction de plusieurs années par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Mais cette reconnaissance d'utilité publique aurait toutefois des conséquences très concrètes. Elle permettrait par exemple de faciliter la mise en compatibilité de documents d'urbanisme locaux avec Cigéo – par exemple en faisant passer des terrains agricoles en terrains constructibles – et de déposer des demandes d'autorisation administratives pour lancer des aménagements préparatoires tels que des raccordements ferroviaires, électriques ou des aménagements de dessertes routières. La DUP permettrait aussi à l'Andra d'acquiescer les 120 hectares de terrains encore nécessaires aux éventuelles futures installations de surface – en majorité des terrains forestiers ou agricoles ou des chemins communaux. Si les négociations n'aboutissaient

pas, des demandes d'expropriation pourraient alors être formulées.

Lire aussi « Les élus prennent conscience de l'ampleur du chantier à venir » : le site de déchets nucléaires de Bure face à de nouvelles oppositions locales

Pour les associations antinucléaires, ces évolutions laisseraient une empreinte durable sur le territoire. « *Quand on réhabilite une voie ferrée ou que l'on met en place une déviation routière, on ne va pas nous faire croire que cela ne préjuge pas des autorisations futures* », estime ainsi Juliette Geoffroy, la porte-parole du Collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs (Cedra).

Plus largement, c'est le principe même de l'enquête qui est dénoncé. « *Il y a déjà eu plusieurs enquêtes publiques, deux débats publics nationaux, des consultations... Et en définitive, au bout de vingt-cinq ans, à quoi ça a servi ?* » s'interroge Michel Marie, opposant de longue date à Cigéo et membre du groupe de réflexion et d'éthique sur les enjeux du projet. *On a été écoutés mais pas entendus.* »

Un projet « démesuré et dangereux »

« *On lance une enquête publique alors qu'énormément d'inconnues et de problèmes majeurs subsistent et que l'étude d'impact est incomplète*, dénonce également Corinne François, membre du collectif Stop Bure. *Comment cautionner une telle procédure ?* » Parmi les éléments sur lesquels les citoyens sont appelés à s'exprimer figure l'avis de l'Autorité environnementale rendu en mai. Un rapport critique qui, selon les opposants, confirme les inquiétudes qu'ils formulent depuis plus de vingt ans concernant la réversibilité ou l'impact du projet. L'avis des collectivités locales, dont certaines se sont récemment exprimées contre Cigéo, fait également partie des pièces qui pourront être consultées.

Lire aussi Le gendarme du nucléaire français appelle à « prendre des décisions » concernant la gestion des déchets radioactifs

« *Ce dossier est très complexe, l'idée est de pouvoir guider le public dans ses recherches* », explique Claude Bastien, le président de la commission d'enquête. Les cinq commissaires indépendants, désignés par le tribunal administratif de Nancy, ont un mois à l'issue de l'investigation pour rendre leurs conclusions. « *Nous ne sommes ni favorables ni défavorables au projet, nous ne prendrons partie qu'à la fin en fonction des réponses du public* », assure M. Bastien.

Les opposants à Cigéo, de leur côté, entendent profiter de cette période pour organiser leur propre réunion publique et pour informer les habitants et les politiques quant à ce qu'ils considèrent comme un projet « *démesuré et dangereux* ».

Perrine Mouterde